



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Ensemble,
• **SÉCURISONS**
le présent,
• **PRÉPARONS**
L'AVENIR.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



ENSEMBLE SÉCURISONS LE PRÉSENT
ET PRÉPARONS L'AVENIR

SOMMAIRE

4 | L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

6 | LA GOUVERNANCE

- Le conseil d'administration
- Les faits marquants
- Les principales décisions
- Les commissions
- La Direction
- Les instances externes

16 | LA RÉFORME DES RETRAITES

- Pro' Action retraite
- Les actions de la CPRN

18 | BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA CAISSE

- Le mot du Directeur général
- La qualité de service auprès des affiliés
- La transformation digitale de la caisse
- La maîtrise des risques

24 | LA GESTION TECHNIQUE

- L'évolution des effectifs
- Les résultats des régimes

28 | LA GESTION DES PLACEMENTS

- La gouvernance de la politique de placement
- Le portefeuille financier
- Les résultats financiers
- Les résultats immobiliers

34 | LA GESTION ADMINISTRATIVE

- Les résultats de la gestion administrative
- Les coûts de gestion 2019

36 | LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

- Les résultats par régime
- Les résultats par gestion
- L'évolution des réserves

39 | LES PERSPECTIVES EN 2020



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mes chers Confrères, Mesdames, Messieurs,

Face à la grave crise sanitaire que nous traversons, votre Caisse a réagi avec pragmatisme et responsabilité afin que les mesures de confinement affectent le moins possible le fonctionnement de la CPRN, le paiement des pensions et la poursuite de l'activité notariale et ce, notamment, grâce à une gestion avisée qui lui permet de disposer de réserves destinées à faire face à de telles crises.

J'ai pu mesurer la disponibilité, le sens de l'engagement des administrateurs, du Directeur Général de la Caisse, tout comme la capacité d'adaptation de nos collaborateurs. Tous se sont mobilisés au service des affiliés. Je les en remercie sincèrement.

Le conseil d'administration, a adopté à l'unanimité, des mesures d'aides exceptionnelles notamment en accordant le report et l'échelonnement du paiement des cotisations des 2^e, 3^e et 4^e trimestres de l'année 2020, mobilisant ainsi sa trésorerie pour un montant de 170 millions d'euros. Cet important décalage de trésorerie n'a été possible que grâce au placement rigoureux des réserves de notre caisse.

Certains auraient souhaité une annulation pure et simple du paiement des cotisations. Nos confrères doivent comprendre que le fonctionnement des régimes de retraite par répartition provisionnée n'est pas compatible avec un arrêt, même temporaire, du versement des cotisations. Cet arrêt porterait préjudice au fonctionnement du dispositif, dès le court terme, et à l'équité de traitement entre les générations

de cotisants. Or la légitimité des régimes de retraite par répartition vient justement du pacte entre générations qu'ils impliquent.

En revanche, la caisse est parfaitement fondée, au titre de l'action sociale, à aider, au cas par cas, les confrères en difficulté. Le conseil d'administration du 29 avril dernier a décidé d'accorder un secours financier exceptionnel, à ceux des notaires qui se trouveraient en situation de précarité, en lien avec la crise que nous connaissons. À cet effet, un montant important a été octroyé au budget de l'action sociale.

Après ce préalable lié à l'actualité, il m'appartient, comme chaque année de vous rendre compte de la gestion et du travail de notre Caisse, au cours de l'année 2019.

L'activité de la CPRN fut tout au long de l'année 2019 particulièrement intense. En effet, nous avons traversé des périodes difficiles, mais gérées par votre caisse avec engagement, conviction et responsabilité. L'année a été marquée, par la réforme des retraites. Pour autant l'activité de la caisse ne s'est pas limitée au futur système universel de retraite.

- Le mois de janvier a vu la concrétisation de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des pensions.
- Dans le même temps, les caisses des professions libérales ont dû répondre à un contrôle de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Ce contrôle a généré, pour les collaborateurs de la caisse une charge supplémentaire et conséquente de travail.



- La CPRN a participé et a organisé des réunions conjointes de la commission de sécurité sociale notariale et de la conférence des caisses de prévoyance des Notariats Européens avec le groupe de travail sécurité sociale notariale du CNUC et est intervenue à de nombreuses réunions d'information, colloques, et demandes de journalistes sur la réforme des retraites.
- La CPRN a poursuivi et renforcé sa politique de développement de l'information et de la communication auprès des actifs et retraités, notamment avec la parution des fils d'info, l'envoi de courriers explicatifs sur la politique et les actions de la caisse face au projet de réforme des retraites, la création de guides d'information, la refonte du rapport d'activité, du portail d'information de la CPRN et la présence de la Caisse sur les réseaux sociaux.

La CPRN a souhaité se fixer des objectifs afin de faire face aux enjeux de demain et a lancé des plans d'action et de développement à horizon 2020 construit autour de plusieurs ambitions :

- Le développement d'un parcours client afin de mieux informer et accompagner les affiliés dans leurs démarches, le développement d'un service « conseil » personnalisé,

- La refonte du site internet avec la mise en place de services en ligne et le développement des échanges dématérialisés,
- La maîtrise des risques et des coûts avec la création d'une activité audit interne et le renforcement de l'activité contrôle de gestion.
- Une réflexion a été lancée sur la démarche qualité pour les services proposés aux affiliés.

Deux grandes lignes de force guident les actions de la CPRN :

- **L'amélioration continue des services aux affiliés,**
- **l'amélioration de l'efficacité de gestion des risques et des coûts.**

Quant à la réforme des retraites, compte tenu du contexte sanitaire, cette dernière est, comme vous le savez, suspendue. Nous resterons, néanmoins, vigilants.

Je vous prie de croire, mes chers confrères, mesdames, messieurs, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Bien confraternellement.

Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président



LA GOUVERNANCE

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- LES FAITS MARQUANTS
- LES PRINCIPALES DÉCISIONS
- LES COMMISSIONS
- LA DIRECTION
- LES INSTANCES EXTERNES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration, composé de dix membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants actifs et retraités ainsi qu'un représentant du Régime spécial des notaires relevant des Cours d'appel de Colmar et de Metz, élus pour un mandat de six ans renouvelable par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'administration a pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Caisse et le suivi de leur mise en œuvre et la gestion du pilotage des régimes de retraites.

Le Conseil d'administration est compétent pour prendre toute décision concernant l'administration de la Caisse, notamment pour :

- Gérer le pilotage technique des régimes de retraites et de prévoyance,
- Voter les budgets (administratif, technique, immobilier, financier),
- Approuver les comptes annuels de la Caisse au vu de l'opinion émise par le Commissaire aux comptes chargé de leur certification,
- L'approbation des décisions de placements émises par la Commission des placements,
- Voter les modifications statutaires (sous réserve de validation de la Tutelle),

Le calendrier ainsi que le quorum ont été respectés pour chaque séance.

L'ensemble des procès-verbaux des conseils d'administrations et commissions ont été transmis au législateur.

LES FAITS MARQUANTS

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT

➤ Le Conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires a été complété lors de sa séance de juillet 2019 avec l'arrivée de trois nouveaux administrateurs nommés par le Conseil Supérieur du Notariat :

- 1 administrateur titulaire
 - 2 administrateurs suppléants
- conformément à l'article 10 de statuts de la CPRN.

NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À COMPTER DU 5 JUILLET 2019

10 MEMBRES
TITULAIRES

Maître Béatrice CRENEAU-JABAUD
Président, Notaire à Noisy-le -Sec

Maître Pierre COURJARET
Vice-président, Notaire honoraire
à Doué-la-Fontaine

Maître Etienne FONTAINE
Secrétaire, Notaire à Lille

Maître Michel DAYRE
Trésorier, Notaire honoraire
à Nîmes

Maître Catherine DUMAREAU
Notaire à Bordeaux

Maître Nicolas DELOUIS
Notaire à Paris

Maître Bertrand JAMET
Notaire à Châteauroux

Maître Guy MAYER
Notaire Honoraire à Colmar

Maître Christian BIGOT
Notaire à Belley

Maître Jacques ESPIE
Notaire à Pont-de-Chéruy

1 REPRÉSENTANT DU COMITÉ
SPÉCIAL DES NOTAIRES
DE COLMAR ET DE METZ

Maître François HIRTH
Notaire honoraire à Truchtersheim

7 MEMBRES
SUPPLÉANTS

Maître Jean-François MAMIAS
Notaire retraité à Toul

Maître Georges BERTHET
Notaire retraité à Vic-le-Comte

Maître Jean-Marie CARMENT
Notaire retraité à Prades

Maître Pascal RAULT
Notaire à Lons-le-Saunier

Maître Régis HUBER
Notaire retraité à Versailles

Maître Philippe MORILLION
Notaire à Roubaix

Maître Catherine GUIHARD
Notaire à Herbignac

3 CONSEILLERS

Maître Jean-Yves BERGEAUD
Notaire retraité à Meaux

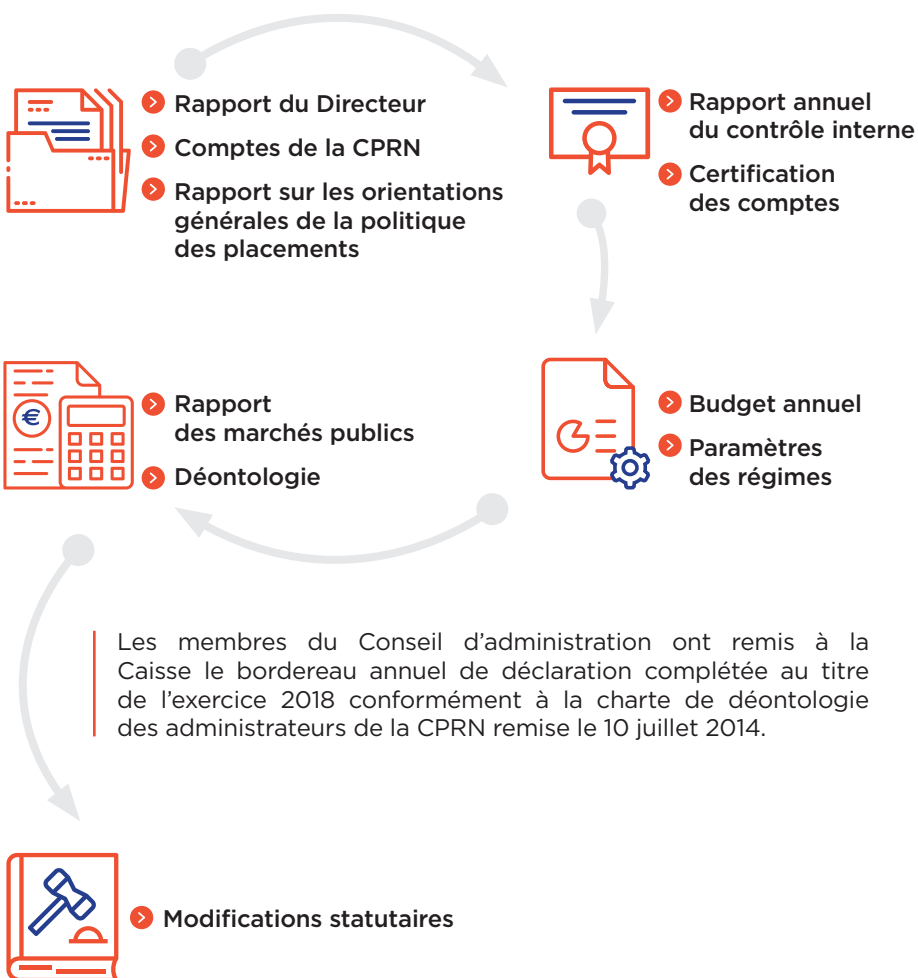
Maître Claude JAQUET
Notaire honoraire à Paris

Maître Jean-Marie PLESSY
Notaire Honoraire à Paris

Le Président a souhaité que tous les administrateurs titulaires et suppléants soient appelés à participer à l'activité de la caisse. Dans cet esprit, les 3 nouveaux administrateurs sont invités à siéger, au moins, à l'une des différentes commissions.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS

APPROBATION DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



Le Conseil d'administration a approuvé les modifications statutaires en 2018.

LES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration s'appuie sur huit commissions pour garantir le pilotage de la Caisse.

LA COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

La Commission de gestion des placements est en charge de contrôler les actifs financiers de la Caisse tout au long de l'année ; elle a recours à un conseiller financier et confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion.

Chaque mois, la Commission analyse la rentabilité et la surveillance des différentes classes d'actifs du portefeuille de la Caisse (actions, obligations, immobilier, etc.)

Les missions :

- préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de placements,
- produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements,
- déterminer l'allocation tactique,
- participer à l'élaboration de l'allocation stratégique d'actifs (1 fois tous les 3 ans),
- définir les règles de placements dans le respect du cadre réglementaire,
- procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers,
- examiner les investissements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration,
- analyser le risque et les performances du portefeuille et décider des opérations d'investissements et de désinvestissements.

Les décisions prises par la commission des placements font l'objet chaque mois d'un relevé de décisions signé par le Directeur général et le Directeur comptable. Le relevé de décisions est présenté à chaque commission des placements.

nombre de séances **10**

En 2019, les décisions de la Commission de gestion des placements ont entraîné une rotation du portefeuille de

8,20 %

qui représente un total de mouvements de

186 M€

dont 114 M€ de ventes et 72 M€ d'achat.

LES FAITS MARQUANTS

- Une réflexion sur la stratégie d'investissements en non-cotés de la CPRN a été menée par la Commission. La Caisse souhaite poursuivre son programme d'investissement sur le capital-développement.
- L'ensemble des classes d'actifs (hors monétaire) ont affiché des performances exceptionnelles, notamment au niveau des classes actions et obligataires. Dans ce contexte, les actifs financiers de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires affichent une performance globale sur l'année 2019 de + 15.79 %.

DÉCRET FINANCIER

En 2019, suite à un contrôle de l'IGAS, un extrait du rapport expliquait le point suivant : « Le projet de rapport IGAS constate que suite à la censure par le Conseil d'état de deux dispositions, l'entrée en vigueur du Décret de 2017 est suspendue, et le rétablissement du

précédent régime juridique applicable porté par le Décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002 est rétabli ».

La Commission des Placements a donc acté que le portefeuille de la CPRN sera suivi selon les modalités du Décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002.

LA COMMISSION DE GESTION DES IMMEUBLES

La Commission examine l'évolution du parc locatif et le suivi des travaux entrepris tout au long de l'année pour l'entretien du patrimoine.

Les missions :

- effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers,
- examiner les propositions d'achat et de cession d'immeubles,
- veiller au respect de la politique d'acquisition mise en place qui privilégie le rendement, l'emplacement et la qualité des immeubles.
- charger d'analyser et de préparer les décisions relatives à la stratégie globale de gestion des actifs immobiliers de la CPRN.

MISSION IGAS SPÉCIFIQUE À LA GESTION IMMOBILIÈRE

L'IGAS a mené une mission d'inspection en 2019 portant sur la Gouvernance et l'évaluation du contrat pluriannuel CNAVPL-État 2016/2019. Cette mission a été élargie à l'analyse du patrimoine

immobilier de chaque section de l'organisation ainsi qu'à la gestion du patrimoine. Des recommandations ont été proposées notamment en terme de pilotage auprès de la CNAVPL.

nombre de séances

5

Assemblée générale des SCI de la CPRN

Les Assemblées générales ordinaires des

3 SCI

de la Caisse ont été organisées en

mai 2019

- SCI CRN Colmar et Metz
- SCI CRN Section B
- SCI CRN

LES FAITS MARQUANTS

- Les membres de la Commission des immeubles approuvent à l'unanimité le plan pluriannuel 2019/2022 de la CPRN.
- La CPRN a finalisé l'acquisition d'un immeuble.
- Réflexion sur la définition de la stratégie immobilière de la CPRN avec la définition des critères de sélection retenus pour les investissements immobiliers de la CPRN.
- Lancement d'un plan de sécurisation de l'activité immobilière.

LA COMMISSION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

nombre de
séances

4

La Commission de gestion du Fonds d'action sociale a pour mission d'aider les affiliés ou leurs ayants droit qui se trouvent en difficulté en leur attribuant, sous forme de dons ou de prêts, une aide financière.

LES FAITS MARQUANTS

- Avis favorable à la demande de dotation exceptionnelle au titre de l'exercice 2018 de l'APNF pour la prise en charge de dossiers d'action sociale au titre de la CPRN pour un montant de 35 617 euros.
- Lancement d'une réflexion générale afin de développer l'activité action sociale avec de nouvelles prestations de services et développer le partenariat avec l'ANNOR qui bénéficie d'un fort maillage territorial.
- Étude afin d'élargir la couverture dépendance.
- Renforcement des échanges avec l'association APNF afin de permettre une bonne synchronisation dans la gestion des dossiers de demande d'aides.
- Définition d'un plan de communication afin de promouvoir l'Action sociale à la CPRN.
- Présentation de l'activité Action sociale et Dépendance en partenariat avec l'ANNOR auprès des délégations régionales.
- Intervention de la CPRN à l'Assemblée générale de l'ANNOR pour présenter l'Action sociale.

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

nombre de
séances

5

Les missions :

- demandes de remise des majorations de retard,
- demandes individuelles et particulières de remise des majorations de retard,
- demandes de dérogation aux statuts.

Les décisions prises par la Commission de recours amiable peuvent aboutir à un accord (partiel ou total) ou à un rejet de la demande, elles sont ensuite notifiées aux affiliés.

Remise de majoration
de retard

88

dossiers traités,

demande
individuelles

15

dossiers,

dérogation
statutaire

39

dossiers

LA COMMISSION DE RÉFLEXION

La Commission de réflexion a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'administration sur les sujets stratégiques.

nombre de
séances

2

LES FAITS MARQUANTS

Détermination des paramètres

↑ Une Commission de réflexion a été organisée en amont du Conseil d'administration du 3^{ème} trimestre, afin de préparer et analyser les différentes hypothèses pour la fixation des paramètres 2020/2021 de la CPRN.

Organisation de l'activité immobilière

↑ Les membres de la commission se sont réunis afin de valider le plan de sécurisation de la gestion immobilière.

LA COMMISSION D'INAPTITUDE

La Commission d'inaptitude analyse les recours des affiliés lors de départs anticipés à la retraite pour raison d'inaptitude après avis du Médecin-Conseil de la Caisse.

Cette Commission
ne s'est pas réunie
en 2019.

LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

Les missions :

- veiller à la bonne application du règlement des Marchés Publics,
- examiner les propositions techniques et commerciales des prestataires ayant candidaté,
- attribuer les marchés.

nombre de
séances

3

LES FAITS MARQUANTS

↑ Une cession de formation a été organisée avec la contribution de l'avocat spécialisé de la CPRN pour les membres de la Commission des Marchés Publics.

↑ Restitution de l'audit marchés publics (audit de conformité des marchés, audit comptable des fournisseurs, audit des contrats en cours). Les membres de la Commission ont approuvé le plan de sécurisation de cette activité.

En 2019,

10 marchés

ont été attribués
par la Commission
des marchés publics.

LA DIRECTION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général est chargé d'assurer le bon fonctionnement et le développement de la Caisse et exerce une compétence générale et exclusive en matière de personnel.

- Gère le fonctionnement administratif
- Nomme et dirige le personnel
- Représente la Caisse en justice
- Établit les prévisions budgétaires annuelles ainsi qu'un rapport annuel avant de les soumettre au conseil d'administration
- Constate les créances et les dettes
- Ordonne les recettes et de dépenses
- Arrête les comptes annuels établis par le Directeur comptable et financier
- Peut déléguer, sous sa responsabilité, certains pouvoirs à ses collaborateurs

LE DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER

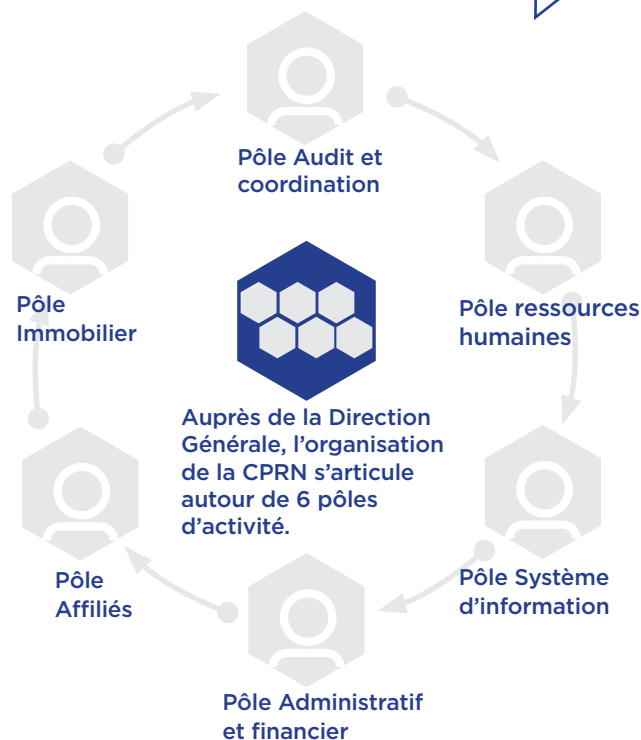


Le Directeur comptable et financier de la CPRN est chargé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, de l'ensemble des opérations financières et comptables de la Caisse.

- Gère les dépenses et les recettes
- Conserve et manie les fonds
- Établit les comptes annuels
- Contrôle la régularité et la sincérité des ordres de recettes et de dépenses

26
collaborateurs

L'ORGANISATION DE LA CPRN



LES INSTANCES EXTERNES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNAVPL

nombre de séances

5

Le Président de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires représente la Caisse au Conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse de professions libérales (CNAVPL).

En 2019, le Président a participé à chaque Conseil d'administration avec l'accompagnement du Directeur général.

LA RÉUNION DES DIRECTEURS DE LA CNAVPL

nombre de séances

9

La CNAVPL organise une réunion d'échange mensuelle avec les Directeurs des sections professionnelles libérales afin de présenter un état d'avancement de l'ensemble des travaux relatifs à la gestion du régime de base.

La CPRN a participé à toutes les séances au cours de l'année 2019.

LE GIP UNION RETRAITE

nombre de séances

2

L'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP UR).

Elle est en charge du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Dans le cadre du contrat de gestion, la CPRN a participé aux travaux du GIP Union retraite.

Le Président de la CPRN a été convié à l'Assemblée générale du GIP Union Retraite.

Le Directeur général a participé aux réunions d'information planifiées en 2019.

Dans le cadre du contrat de gestion, la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires s'est engagée à participer aux projets de l'inter régime et de rendre les services accessibles sur son portail.

La CNAVPL assure la coordination des travaux effectués par les sections.



➤ LA RÉFORME DES RETRAITES

- PRO' ACTION RETRAITE
- LES ACTIONS DE LA CPRN

PRO'ACTION RETRAITE

CONFÉRENCE DE PRESSE

Un livre blanc a été réalisé à la suite des travaux menés par les membres du think tank Pro' Action Retraite, qui présente la volonté de contribuer activement au projet de réforme des retraites par une contribution structurée, ouverte, légitime et engagée.

Une Conférence de Presse a été organisée à la Maison de l'Amérique latine le 14 mars 2019 pour présenter le Livre blanc au grand public.

Le livre blanc a été adressé au Président de la République et aux différentes instances du Gouvernement concernées (le Premier Ministre, la Ministre des solidarités et de la Santé, le Haut-commissaire à la réforme des retraites) pour solliciter une rencontre afin d'exposer notre cadre de réflexion.

Le Président CRENEAU-JABAUD, également Président de Pro' Action Retraite, a donné plusieurs interviews presse et radios.

COLLOQUE PRO' ACTION RETRAITE

Le 25 juin 2019 au Palais Brongniart à Paris

Plus de 600 personnes ont assisté à cette manifestation, composée d'économistes, de sondeurs, de financiers, d'experts de la retraite et de personnalités politiques dont Xavier BERTRAND, Ancien Ministre et Président de la Région Haut-de-France.



Pro' action retraite
IMAGINONS L'AVENIR

INVITATION

Pro' Action Retraite, think tank regroupant plusieurs caisses de retraite de professionnels indépendants et libéraux, appelle à la contribution de chacun pour l'amélioration de notre système de protection sociale et ainsi le cadre de la réforme des retraites.

Mme Béatrice Créneau-Jabaud
Présidente de la Caisse de retraite des professionnels indépendants et libéraux

Monsieur Gilles Desert
Président de la Caisse d'Allocations Familiales et de Prévoyance des Métiers

Mme Marie-Anne Deshayes
Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales et de Prévoyance des Métiers

Monsieur Frank Letenneur
Président de la Caisse de retraite des indépendants et des libéraux

Monsieur Jean-Claude Spitz
Président de la Caisse de retraite des indépendants et des libéraux

ont le plaisir de vous inviter au colloque :

La protection sociale des indépendants et des libéraux : quelle réforme des retraites ?

Le 25 juin 2019 de 14 h à 18 h
Au Palais Brongniart à Paris

Avec la participation d'Hervé NOUVILLON
Ancien Ministre, créateur de l'IRL

Grand témoin :
Xavier BERTRAND
Président du Conseil Régional de Haut-de-France,
Ancien Ministre

Nous vous remercions de confirmer votre présence par e-mail :
communications@proactionretraite.com

www.proactionretraite.com

LES ACTIONS DE LA CPRN

INFORMATION AUPRÈS DES AFFILIÉS

Plusieurs articles ont été publiés dans la lettre d'information « Le fil d'info » et sur le site internet de la Caisse afin de suivre l'évolution de la réforme des retraites.




NÉGOCIATION ENTRE LE HCR ET LA PROFESSION

Des réunions d'échanges et de concertation ont eu lieu entre le Haut-commissaire à la retraite, le Conseil supérieur du notariat et le Syndicat national des notaires.

La Caisse de retraite n'est pas conviée lors de ces négociations et nous le déplorons. En revanche, la CPRN fait l'objet de demande d'études afin d'alimenter ces débats.





➤ BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA CAISSE

- LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- LA QUALITÉ DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS
- LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE
- LA MAÎTRISE DES RISQUES

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



L'année 2019, toujours aussi riche en réalisation et projets dont le rapport d'activité en fait état, marque également l'aboutissement de l'ambitieux plan d'entreprise dessiné en 2015 et baptisé « CPRN HORIZON 2020 ».

Face à un environnement en très forte mutation, le Conseil d'Administration de la Caisse avait marqué sa volonté de voir cette institution s'inscrire résolument dans le nouveau paysage de la protection sociale.

De très importants projets ont été initiés et menés à leur terme tels que la mise en place d'un régime Invalidité / Décès, d'une couverture dépendance, la signature d'un premier contrat d'objectif et de gestion avec le ministère de tutelle, la mise en place d'un ambitieux plan de communication avec changement d'identité visuelle accompagné de la refonte totale du site internet. Bien d'autres activités nouvelles toutes aussi importantes ont été mises en place pour un bien meilleur fonctionnement de votre caisse.

L'année 2020, marquée malheureusement par une crise sanitaire sans précédent sera celle de la consolidation et de la sécurisation.

Néanmoins, selon la maxime bien connue de tous, « gouverner, c'est prévoir » et, la CPRN va d'ores et déjà travailler sur la préparation de l'avenir et s'atteler à construire un deuxième plan d'entreprise par la période 2021/2025.

Sans en dévoiler le contenu, ce plan intégrera nécessairement la seconde convention de gestion avec l'État qui souhaite que les travaux soient engagés dès aujourd'hui, mais également, à travailler sur la digitalisation et la mise en production de services en lignes.

La CPRN doit conserver et développer ses atouts, agilité, réactivité, proximité auprès de ses affiliés actifs et retraités tout en s'évertuant à proposer un service de qualité et de conseil dans un souci constant de maîtrise des coûts de gestion. Le Conseil d'Administration fixera les grands objectifs dont la réalisation nécessitera de faire évoluer l'organisation de la CPRN.

Nous aurons l'occasion de vous présenter bien entendu ce futur projet lors d'une prochaine communication.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport.

Bien à vous,

Jean-Paul MULLER
Directeur général

LA QUALITÉ DE SERVICE AUPRÈS DES AFFILIÉS

AMÉLIORER LA PROTECTION SOCIALE DES AFFILIÉS

Régime ACTION SOCIALE

En 2017, la Commission du Fonds d'action sociale a étudié et adopté le projet d'internalisation de l'ensemble des missions assurées jusqu'alors par l'APN au sein de la CPRN à compter du 1^{er} janvier 2018.



le **PÉRIMÈTRE** de l'**ACTION SOCIALE**

- AIDE au **CONFORT** du **RETRAITÉ**
- AIDE **RELATIVE** à la **SANTÉ**
- SOUTIEN À L'AIDANT** d'une **PERSONNE en PERTE D'AUTONOMIE** ou **DÉPENDANTE**
- FINANCEMENT** d'une AIDE MÉNAGÈRE ou AUXILIAIRE DE VIE
- AIDE au **HANDICAP**
- SECOURS DIVERS**

Couverture DÉPENDANCE

La CPRN a souhaité mettre en place une couverture dépendance (GIR 1 et GIR 2) gérée par l'Action sociale.

La CPRN est la seule caisse libérale à proposer cette protection.

-  **VERSEMENT** D'UNE AIDE MENSUELLE
-  **AIDE RELATIVE** À L'ADAPTATION DE L'HABITAT

INFORMER LES AFFILIÉS



➤ Lancement de la lettre d'information des affiliés : « Le fil d'info »



➤ Création de Guides d'information



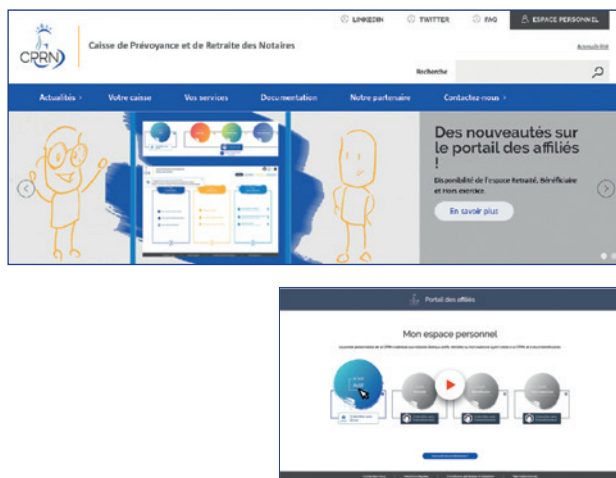
➤ Refonte du Rapport annuel d'activité

fonctionnel,
dynamique
et moderne



➤ Refonte du portail d'information de la CPRN

- Carrousel d'actualité
- Parcours client avec un espace accueil par profil
- Blocs d'information dynamique
- FAQ avec un affichage en accordéon
- Documentation en ligne
- **Gestion internalisée du site avec un outil d'administration très riche et une gestion des statistiques**



• Un menu plus riche en information



➤ Le Congrès des Notaires Le RDV annuel avec les affiliés

Préparation de la Caisse à une démarche de certification Qualité.
Depuis 2018, la CPRN a lancé une réflexion sur sa démarche qualité pour les services auprès des affiliés.



Le Stand a été entièrement repensé afin de le rendre plus chaleureux et confortable pour les affiliés.

Un espace dédié aux entretiens personnalisés garantit la confidentialité des échanges.

les ACTIONS réalisées



Amélioration du taux d'appels aboutis



2017

84%

2018

86%

2019

87%

La nouvelle organisation de l'accueil téléphonique a permis d'améliorer la qualité du standard de 24% en 5 ans.



Questionnaire satisfaction des nouveaux retraités



Depuis Avril 2018, la CPRN adresse aux nouveaux retraités un questionnaire satisfaction à compléter en ligne.

	2018	2019
Taux de réponse	43%	47%
Préparation à la retraite	4,24 ^{/5}	4,30 ^{/5}
Traitement du dossier	4,51 ^{/5}	4,48 ^{/5}
Satisfaction globale	4,37 ^{/5}	4,51 ^{/5}

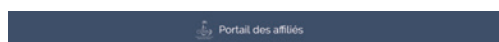


Délai de traitement des courriers

LA TRANSFORMATION DIGITALE DE LA CAISSE

LE PORTAIL SÉCURISÉ DES AFFILIÉS

Une refonte complète du portail sécurisé a été réalisée afin d'élargir l'offre de service pour les actifs mais également permettre aux allocataires d'avoir un espace personnel.



Mon espace personnel

Le portail personnel de la CPRN est réservé aux notaires actifs, retraités ou hors exercice ayant accès à la CPRN et à leurs bénéficiaires.



Pour les actifs, la solution d'authentification a été modifiée afin de gagner en mobilité dans la mesure où la clé REAL permet une connexion uniquement au sein de l'office notariale.

La solution Id.NOT permettra également à la Caisse de gagner en visibilité avec un accès au site à partir du portail professionnel du notaire.



ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS AVEC UN TUTORIEL EN LIGNE



**France
Connect**

Pour les retraités, la solution validée sera FranceConnect.



Elle permettra à nos affiliés de bénéficier d'une authentification pour leur Caisse mais également d'autres services publics comme les impôts ou Améli.

LA MAÎTRISE DES RISQUES

LE CONTRÔLE INTERNE

La CPRN poursuit le développement de son dispositif de contrôle avec la prise en compte des nouvelles activités de la Caisse. Des actions communes avec la CNAVPL ont été mises en œuvre dans le cadre de la mise en conformité avec le Décret dédié aux institutions de protection sociale.

LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

2015

Mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité

en cas de gestion
de crise avec :

- Test de repli informatique
- Test de repli utilisateur



Des Plans de continuité Métier (PCM) ont été élaborés pour chaque Pôle en amont des tests afin de déterminer :

- Les rôles, objectifs et tâches du Pôle,
- Le temps d'arrêt des activités toléré pour chaque tâche,
- Les outils, matériels et moyens mis à disposition du Pôle pour réaliser les tests.



➤ LA GESTION TECHNIQUE

- L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS
- LES RÉSULTATS DES RÉGIMES

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

INDICATEURS CLÉS : ALLOCATAIRES

nombre d'allocataires **8 146**

Répartition par sexe

61,56%

38,44%



Âge moyen des allocataires

75,27 ans

70,66 ans

INDICATEURS CLÉS : ACTIFS

nombre de cotisants **10 296**

Répartition par sexe

59,14%

40,86%



Âge moyen des cotisants

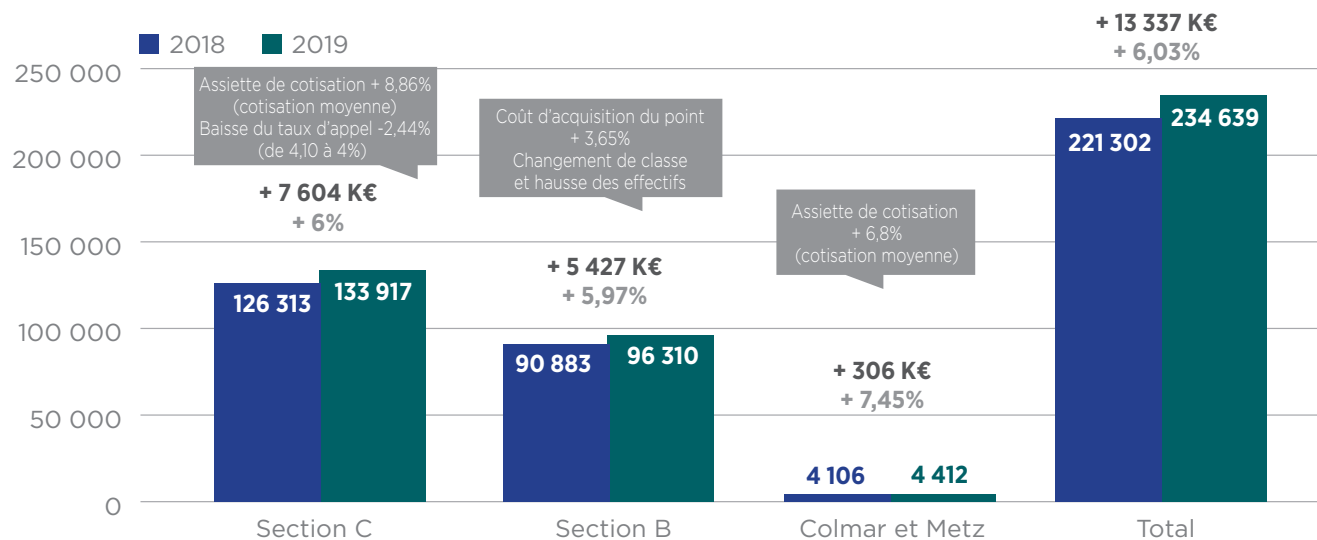
48,45 ans

45,49 ans

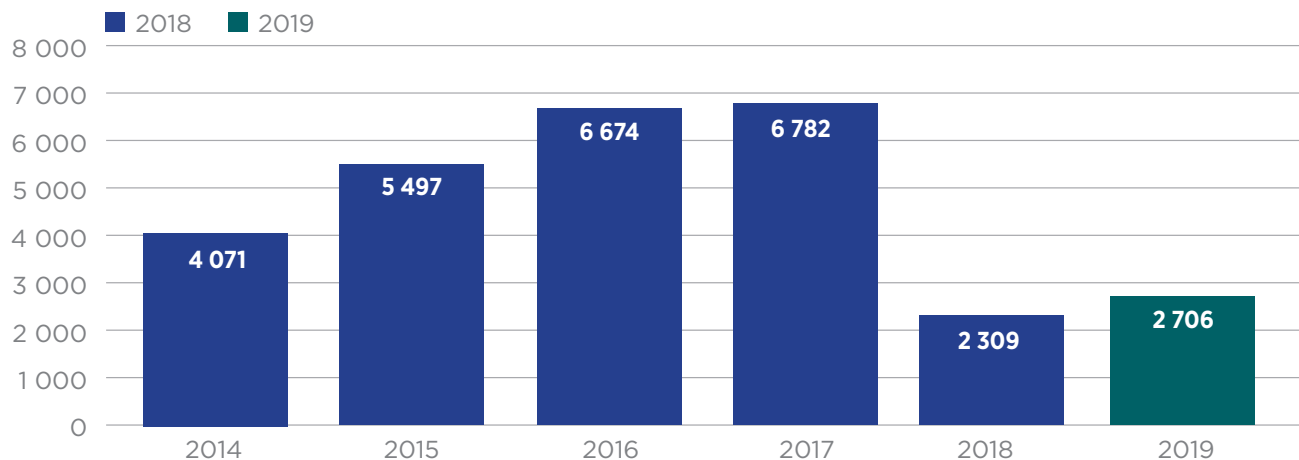
Droits propres	
Droits propres	5 406
Conjoint collaborateur	37
Droits dérivés	
Conjoints survivants	2 562
Enfants -21 ans	52
Enfants inaptes	88

LES RÉSULTATS DES RÉGIMES

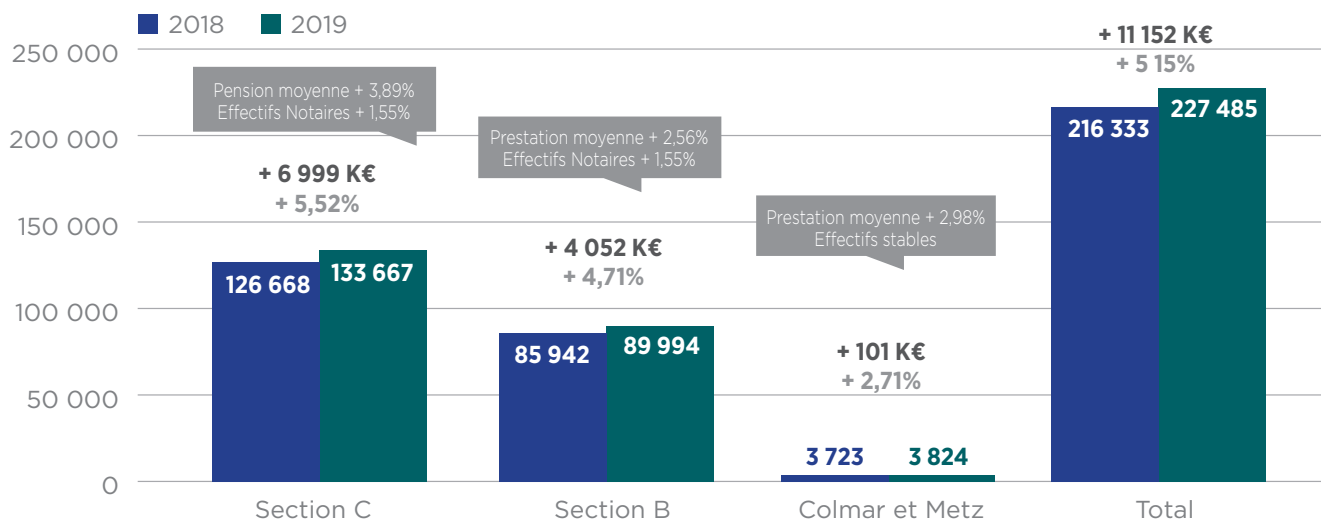
LES COTISATIONS – HORS RACHATS B



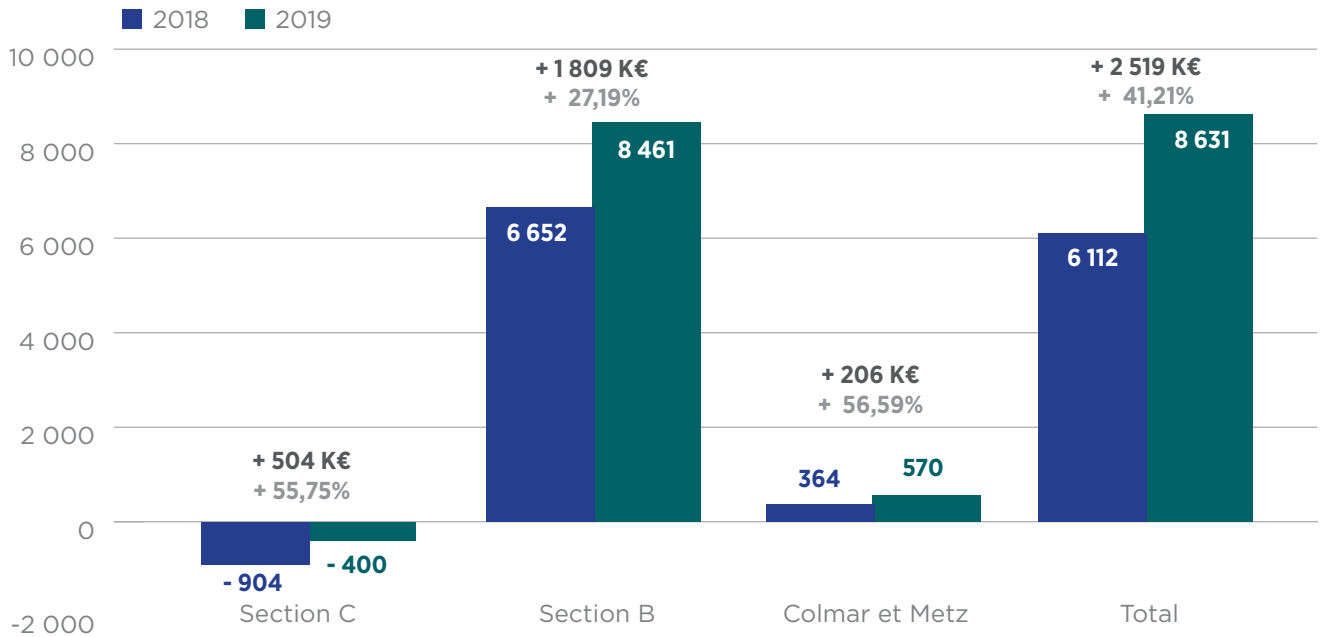
LES RACHATS DE POINTS B



LES PRESTATIONS

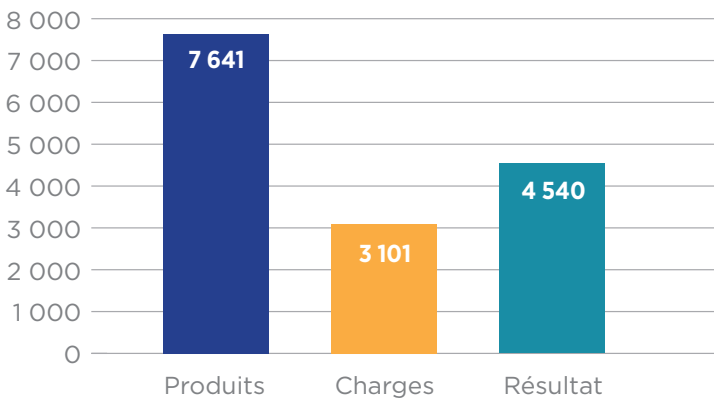


LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - RETRAITE

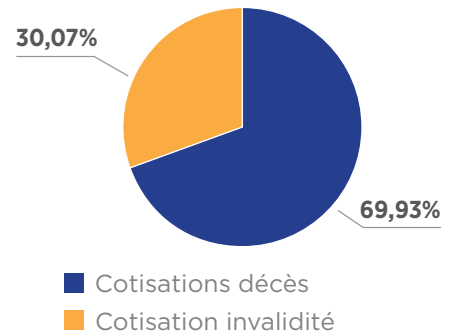


LES RÉSULTATS DE LA GESTION TECHNIQUE - PRÉVOYANCE

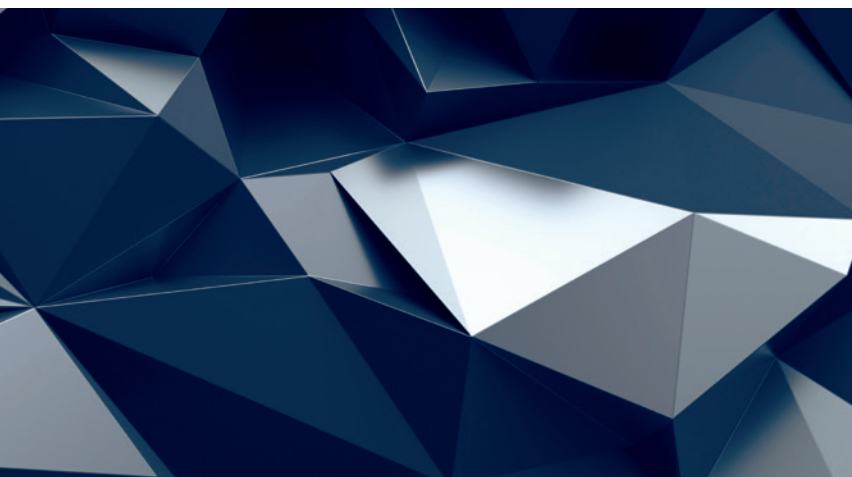
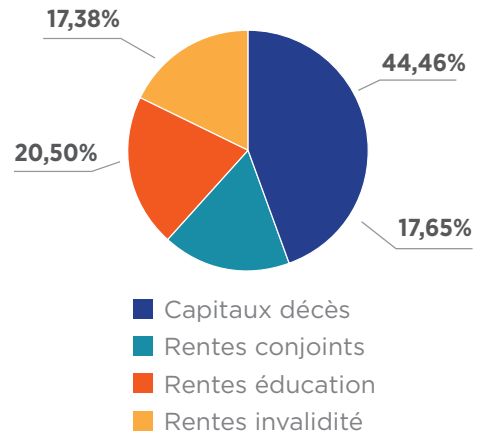
Résultats comptables du RID en K€



Produits RID



Charges RID





LA GESTION DES PLACEMENTS

- LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT
- LE PORTEFEUILLE FINANCIER
- LES RÉSULTATS FINANCIERS
- LES RÉSULTATS IMMOBILIERS

LA COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

La Commission de gestion des placements de la CPRN a pour rôle de préparer, faciliter et optimiser les prises de décisions du Conseil d'administration.

Elle a la responsabilité du suivi et du contrôle de la gestion des actifs de la CPRN par délégation. La Commission de gestion des placements a pour missions de :

- Produire le rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placement ;
- Déterminer les allocations stratégiques et tactiques et définir les règles de placements ;
- S'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions ;
- Sélectionner les produits et gestionnaires financiers ;
- Réaliser des ajustements le cas échéant : décider des opérations d'investissements et de désinvestissements ;
- Suivre et contrôler les risques et les performances du portefeuille par l'analyse des reportings mensuels ;
- Rendre compte de la gestion d'actifs directe et déléguée ;
- Examiner les placements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

LE CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Le conseiller en investissements financiers assiste à la Commission de gestion des placements dans les domaines dont elle a la charge et la responsabilité. Il travaille en collaboration avec le Directeur et l'Agent comptable pour la préparation des Commissions de gestion des placements.

Il élabore et transmet tous les mois un reporting financier.

LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENTS

L'organisation de la gestion financière de la Caisse repose sur le décret n°2002-1314 du 25 octobre 2002 du code de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article R.623-10-4 du décret, ainsi qu'à l'article 13 du règlement financier de la CPRN du 30 juin 2003, déposé à la Direction de la Sécurité Sociale, le Conseil d'administration de la Caisse doit approuver annuellement, après avis de la Commission des Placements, un rapport fixant les orientations générales de la politique de placements de l'exercice écoulé.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de placements de la Caisse de prévoyance et de retraite des notaires, de sa mise en application, du suivi et du contrôle de la gestion des actifs.

À ce titre, il procède à l'examen :

- des procédures, méthodes et principes en vigueur appliqués à la gestion d'actifs et à la gouvernance de la CPRN ;
- du bilan de l'année écoulée ;
- des projections établies pour l'année à venir.

Sur proposition de la Commission des Placements, le Conseil d'administration définit, pour une période de 3 ans, l'allocation stratégique d'actifs et détermine les objectifs de rendement financier et les contraintes de budget de risque.

Afin de faciliter la mise en œuvre des décisions qu'il prend, le Conseil d'administration délègue une partie de ses pouvoirs au Directeur et à l'Agent comptable de la CPRN.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de placements décidée par le Conseil d'administration et la Commission de gestion des placements, de la bonne remontée des informations et de la transmission d'éléments et de reporting fiables.

LE DIRECTEUR COMPTABLE ET FINANCIER

Le Directeur comptable et financier assure le suivi de la gestion du portefeuille par délégation du Directeur, de façon opérationnelle et conformément aux décisions prises par la Commission des Placements et le Conseil d'administration.

LE PORTEFEUILLE FINANCIER

Classe d'actifs	Portefeuille CPRN 2018	Portefeuille CPRN 2019	Contrainte réglementaire
Taux	40,4%	39,0%	Min 34%
Dont Monétaire	7,2%	7,1%	
Actions	41,3%	43,1%	
Dont FPCI	1,7%	1,8%	Max 5%
Immobilier	18,3%	17,8%	Max 20%

Le portefeuille de la CPRN est réparti entre plusieurs classes d'actifs, au travers d'investissements réalisés sur différents supports.

La CPRN distingue trois types de support d'investissement :

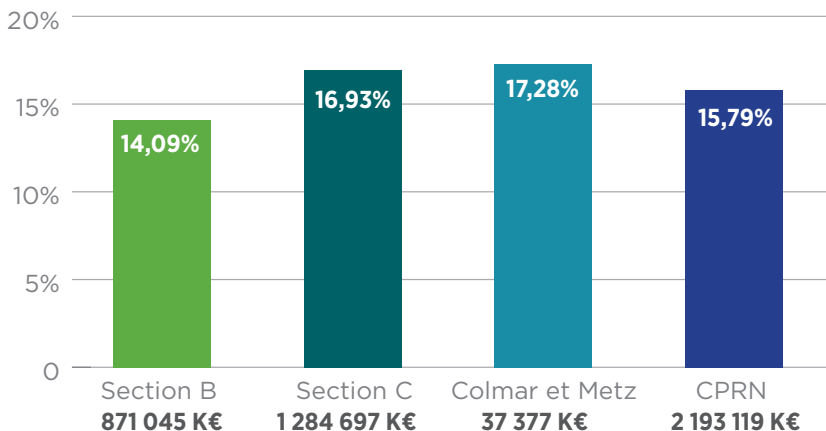
- les actions et trésorerie détenus en direct,
- les fonds dédiés,
- les OPC ouverts.

LES RÉSULTATS FINANCIERS

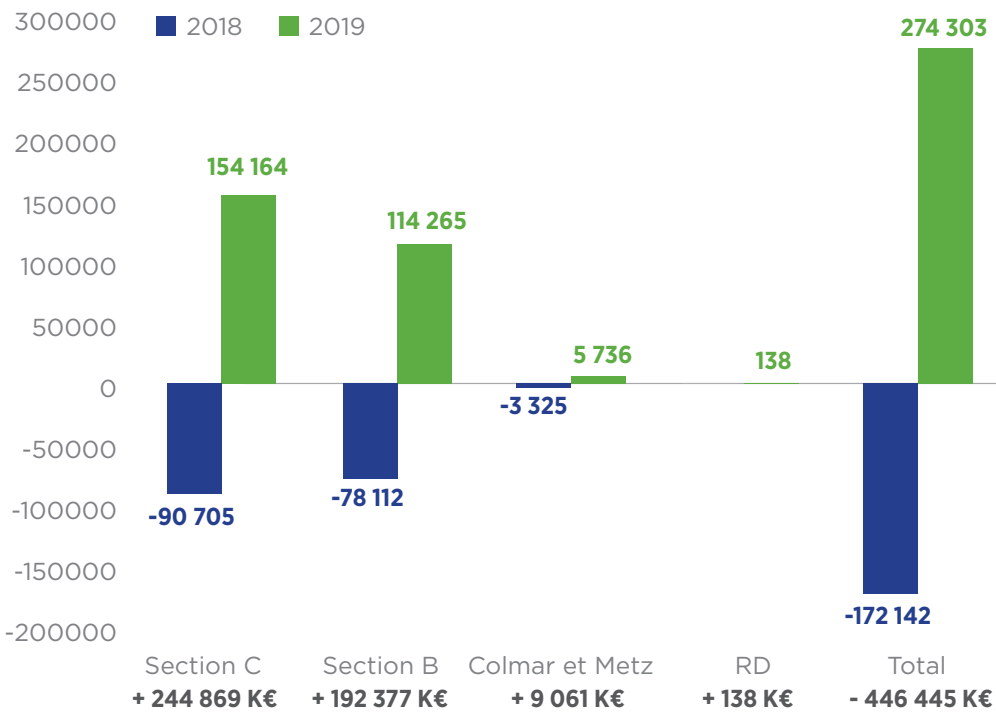
LES RÉSULTATS ANNUALISÉS	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	15,79%	4,86%	5,01%	4,86%

L'ANALYSE DE LA GESTION FINANCIÈRE

Taux de rendement global par section au 31 décembre 2019



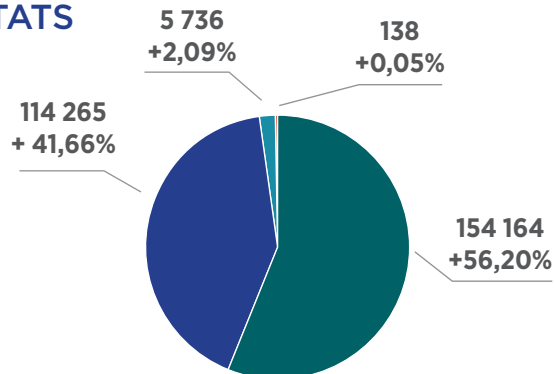
LES RÉSULTATS DE LA GESTION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019



Section C	154 164 K€
Section B	114 265 K€
Régime spécial de Colmar et Metz	5 736 K€
Régime invalidité/décès	138 K€
Total	274 303 K€

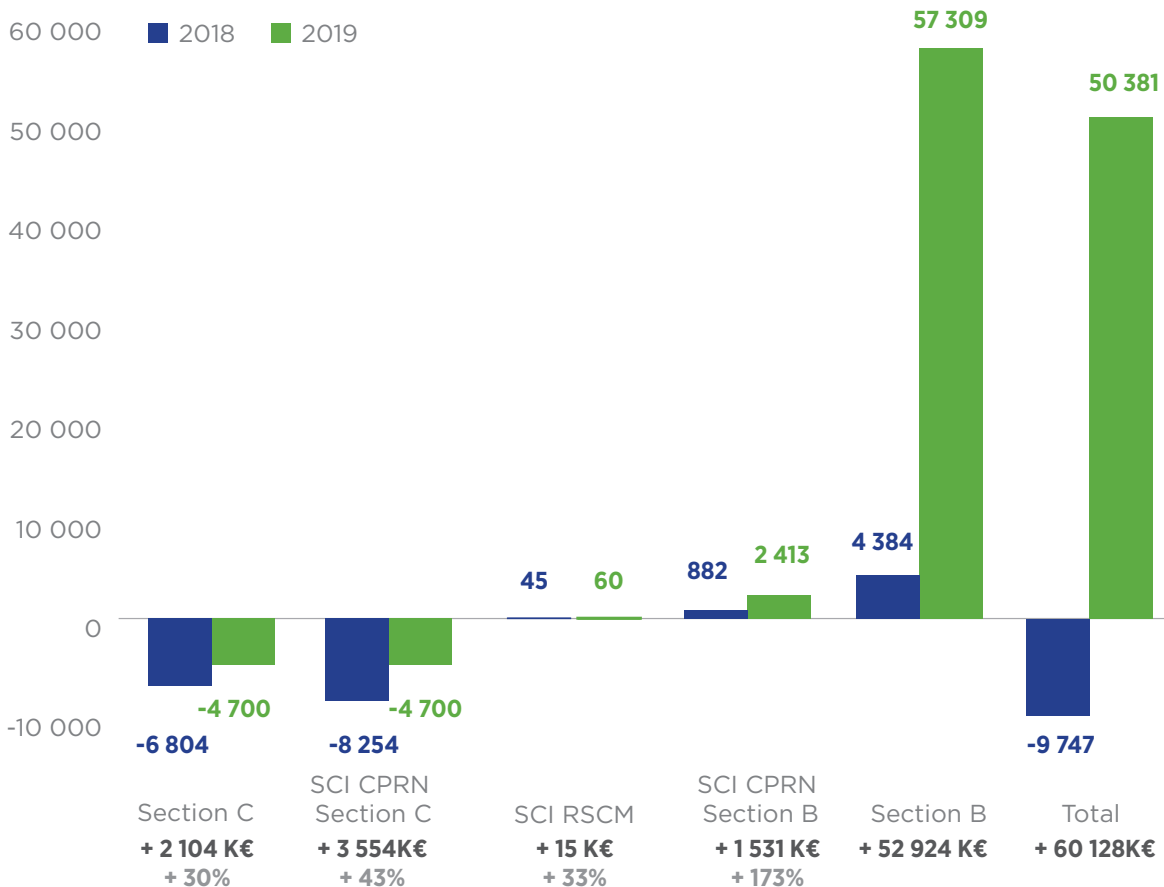
LA RÉPARTITION DES RÉSULTATS

- Section C
- Section B
- Régime Spécial de Colmar et Metz
- Régime invalidité décès



LES RÉSULTATS IMMOBILIERS

Les résultats avec plus-values sur cession d'actifs et provisions au 31 décembre 2019



Le patrimoine immobilier au 31 décembre 2019

	Valeurs brutes 31.12.19	Amortissements 31.12.19	Valeurs nettes	Valeurs d'Expertise	Plus Values latentes
SECTION B	70 290 651	37 963 811	32 326 840	149 965 200	117 638 360
SCI CPRN-Section C	155 192 936	13 911 477	141 281 459	141 390 000	108 541
SCI CRN COLMAR ET METZ	4 642 938	1 519 162	3 123 776	5 190 000	2 066 224
SCI CPRN-Section B	203 659 057	26 740 945	176 918 111	233 520 000	56 601 889
PATRIMOINE IMMOBILIER CPRN	433 785 582	80 135 396	353 650 186	530 065 200	176 415 014

Les taux de rendement immobilier net après impôts 2019

	Résultat	DAP (+)	Résultat net après retraitement	Valeur Vénale	Taux de rendement (%)
SECTION B	56 306 050	989 871	2 202 787	160 510 000	1,37%
SCI CPRN-Section C	2 436 733	2 766 191	3 541 100	109 590 000	3,23%
SCI CRN COLMAR ET METZ	2 413 126	4 979 300	6 517 823	233 520 000	2,79%
SCI CPRN-Section B	60 165	184 097	242 652	5 190 000	4,68%
TOTAL CPRN	61 216 074	8 919 459	12 504 362	508 810 000	2,46%



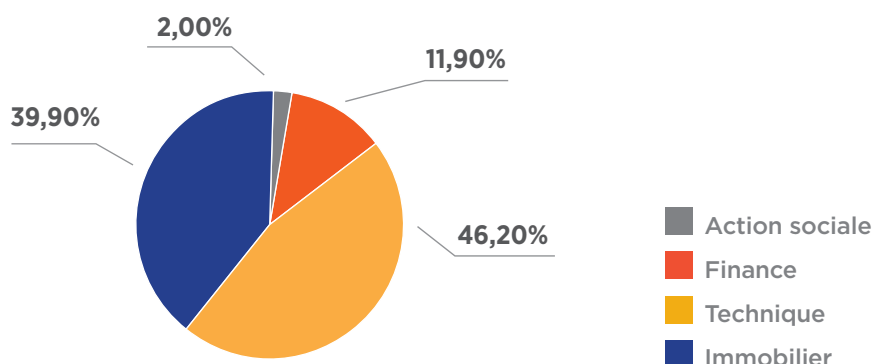
➤ LA GESTION ADMINISTRATIVE

- LES RÉSULTATS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE
- LES COÛTS DE GESTION 2019

LES RÉSULTATS DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

HORS RÉGIME DE BASE

	2018	2019	Poids de l'activité (%)
Action Sociale	83 832 €	63 165 €	2 %
Finance	328 070 €	372 228 €	11,90 %
Technique	1 413 597 €	1 440 324 €	46,20 %
Immobilier	1 001 040 €	1 246 154 €	39,90 %
Total	2 826 539 €	3 121 871 €	100 %



LES COÛTS DE GESTION 2019

Les ratios de coût de la gestion administrative de la CPRN représentent en 2019 :

1,28% DES COTISATIONS
ÉMISES

0,11% DES RÉSERVES
COMPTABLES

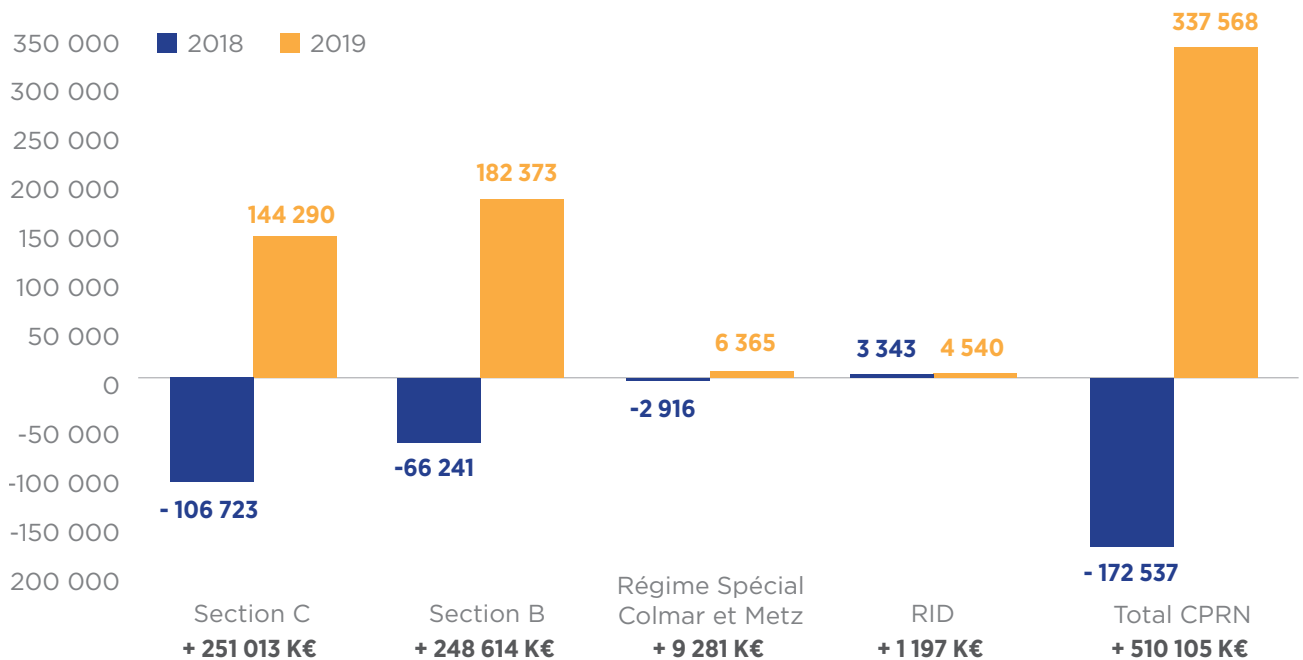


➤ LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

- LES RÉSULTATS PAR RÉGIME
- LES RÉSULTATS PAR GESTION
- L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES

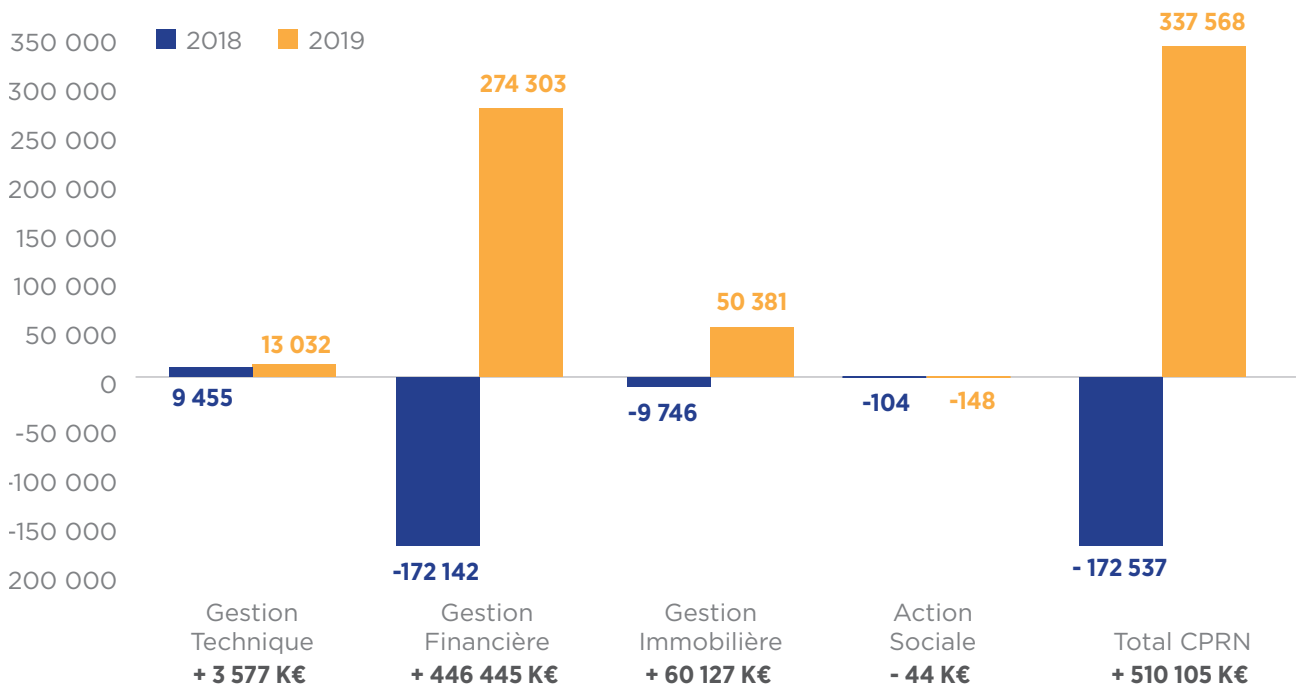
LES RÉSULTATS PAR RÉGIME

COMPARAISON DES RÉSULTATS 2019 PAR RÉGIME Y COMPRIS LES SCI



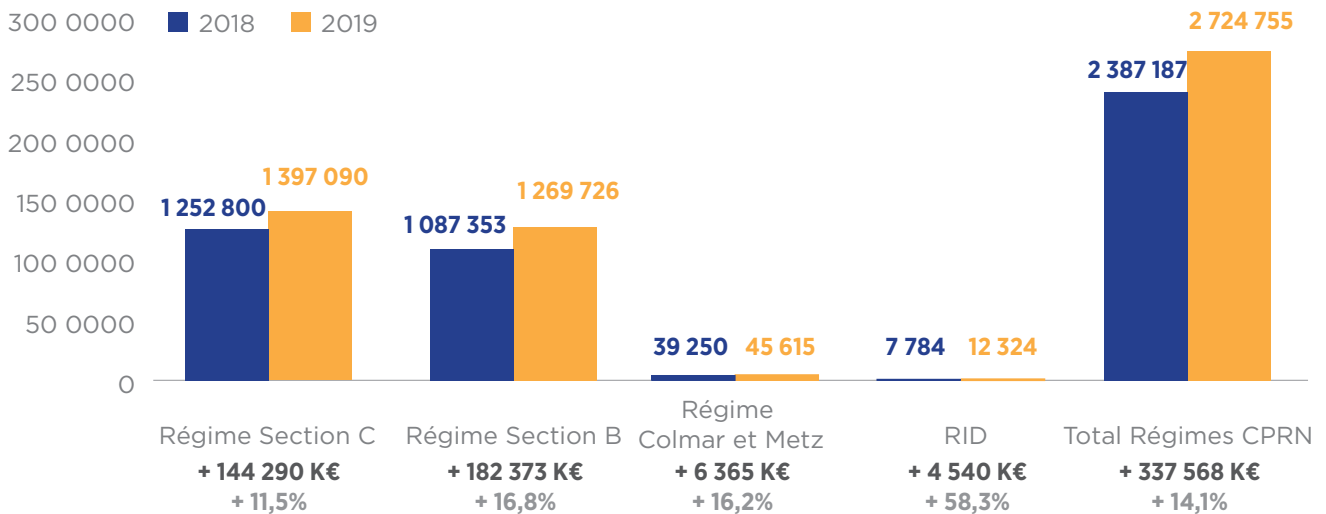
LES RÉSULTATS PAR GESTION

COMPARAISON DES RÉSULTATS 2019 PAR GESTION

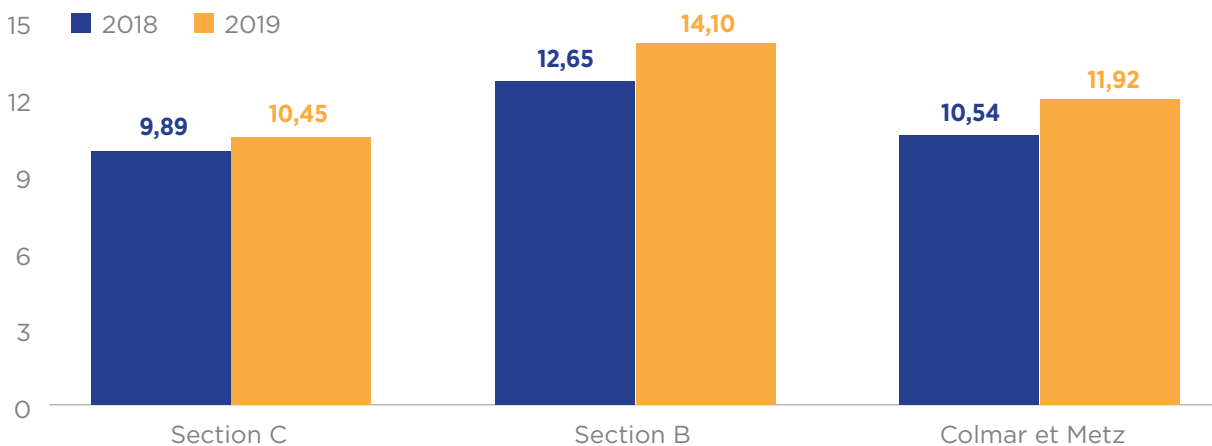


L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES

LES RÉSERVES HORS PLUS-VALUES LATENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES



LES RÉSERVES EN ANNÉES DE PRESTATIONS



➤ LES PERSPECTIVES EN 2020



DES PROJETS À RÉALISER

- MISE EN PLACE D'UN INTRANET AVEC UN ESPACE DÉDIÉ AUX ADMINISTRATEURS
- MISE EN LIGNE DU PORTAIL SÉCURISÉ DES RETRAITÉS
- DÉPLOIEMENT DU PLAN DE STRUCTURATION DU PÔLE IMMOBILIER
- ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS
- ÉLABORATION D'UN RECUEIL STATISTIQUE



Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

43, avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 53 81 75 00 - e-mail : contact@cprn.fr
www.cprn.fr  